Communiqué de presse

4 décembre 2017







Ile-de-France Mobilités & la Région Ile-de-France aident les entreprises à optimiser leurs déplacements

Aujourd'hui, Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France ont inauguré le Forum Pro' Mobilités, une journée d'accompagnement et d'information dédiée aux 7000 entreprises franciliennes actuellement en phase de développement de leur plan de mobilité destiné à améliorer les déplacements et optimiser leur activité.

Depuis 2015, la Loi de Transition Energétique relative à la croissance verte impose en effet la mise en place d'un plan de mobilité (PDM) pour toute entreprise qui regroupe au moins 100 collaborateurs sur un même site pour valoriser les modes de transport les moins impactant pour l'environnement et les plus pratiques pour les salariés. L'enjeu est d'autant plus important que le nombre des déplacements quotidiens effectués par les Franciliens entre domicile et travail est de plus de 7 millions.

« Ces plans de mobilité sont une vraie opportunité pour nos entreprises franciliennes de gagner en productivité en rendant les déplacements de ses salariés, fournisseurs et clients plus efficients. Concrètement, il s'agit à la fois de rationaliser leurs coûts mais aussi de diminuer les accidents de trajets tout en limitant l'impact environnemental des transports. Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France sont aux côtés des professionnels pour remplir cette nouvelle obligation réglementaire puisque nous les aidons à se lancer grâce au conseil d'experts en mobilité, à des outils en ligne mais aussi à des subventions régionales », explique Stéphane Beaudet, Vice-président d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France chargé des Transports.

Ce dispositif peut concerner aussi bien des entreprises que des collectivités, des administrations ou des commerçants qui devront élaborer un plan de mobilité d'ici le 1er janvier 2018 et le transmettre à Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice de la mobilité pour l'ensemble de la région. 70% des salariés seront ainsi concernés par un plan de mobilité (PDM) d'entreprise ou d'administration en 2019.

L'élaboration d'un PDM permet de prendre en compte les différents enjeux d'entreprise soulevés par les questions de déplacements qu'ils soient d'ordre social, financier, de gestion des ressources humaines qui ont toujours un impact sur le développement de l'activité.

Il s'agit bien d'encourager les entreprises et leurs salariés à organiser leurs déplacements et avoir recours à des modes de transports moins consommateurs en énergie. Les solutions alternatives à la voiture individuelle sont nombreuses, comme les transports en commun, le covoiturage ou tout simplement la marche ou le vélo. Concrètement, des mesures telles que la promotion du vélo grâce à la mise en place d'un stationnement sécurité dans l'entreprise ou encore l'aménagement des horaires de travail, le télétravail, le développement d'un service d'autopartage font partie de mesures pouvant entre dans le PDM.

A l'occasion du Forum Pro' Mobilité du 4 décembre, plusieurs entreprises apportent d'ailleurs leurs retours d'expérience sur les dispositifs déjà en place.

Plus d'informations sur : http://www.promobilite.fr/ et http://www.plansdemobilite-iledefrance.fr/

